

Numéro dans le SI local :	1537
Référence GESUP :	
Corps :	Professeur des universités
Article :	46-1
Chaire :	Non
Section 1 :	22-Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes...
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Histoire sociale. Histoire des sociétés contemporaines, France, Europe et Mondes extra-européens, XIXe-XXIe siècles.
Job profile :	Social History of Contemporary France, European and extra-European Worlds (C19th-21th)
Research fields EURAXESS :	History Contemporary history History Social history
Implantation du poste :	0921204J - UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)
Localisation :	NANTERRE
Code postal de la localisation :	
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	Depot du dossier sur support électronique via l'application SOLEIL 0 - ADRESSE MAIL OBLIGATOIRE
Contact administratif :	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
N° de téléphone :	01 40 97 79 87 01 40 97 74 20
N° de Fax :	Pas de fax
Email :	soleil-ec@liste.parisnanterre.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2018
Mots-clés :	XXè siècle ; XIXème siècle ; histoire sociale et culturelle ; histoire contemporaine ;
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	UFR Sciences sociales et Administration
Référence UFR :	UFR SSA
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	UMR8533 (199812861T) - Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société
Laboratoire 2 :	UMR7220 (200612818L) - INSTITUT DE SCIENCES SOCIALES DU POLITIQUE
Dossier Papier	NON
Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB)	NON
Dossier transmis par courrier électronique	NON e-mail gestionnaire
Application spécifique	OUI URL application https://soleil.parisnanterre.fr/

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

UNIVERSITE PARIS NANTERRE		Poste n° : 22PR1537
Corps :	PR	
Section 1 :	22 – Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art, de la musique	
Section 2 :		
Section 3 :		
Profil : (100 caractères maximum) <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i>	Histoire sociale. Histoire des sociétés contemporaines, France, Europe et Mondes extra-européens, XIX ^e -XXI ^e siècles.	
Job profile : (en anglais, 300 caractères max) <i>Rubrique obligatoire</i>	Social History of Contemporary France, European and extra-European Worlds (C19 th -21 th)	
Research fields : (cf. nomenclature) <i>Rubrique obligatoire</i>	Contemporary History – Social History	
Mots-clés : (cf. nomenclature, 5 mots-clés maximum)	Histoire contemporaine – Histoire sociale – XIX ^e siècle- XX ^e siècle	

ENSEIGNEMENT	
Composante : (40 caractères maximum)	UFR SSA
Référence composante : (40 caractères maximum)	
Profil détaillé :	Le/la futur.e titulaire du poste devra intervenir dans tous les niveaux d'enseignement et accepter des responsabilités pédagogiques en licence ou en master. Le/la futur.e titulaire encadrera des travaux d'histoire sociale afin de compléter l'offre actuelle du Master, ainsi qu'un séminaire doctoral. Il/Elle sera également amené.e à participer à la préparation des concours d'enseignements en rapport avec ses domaines de spécialité. Des compétences numériques et une expérience dans ce domaine sont requises afin de contribuer notamment au développement de l'offre d'enseignement à distance (licence et master) et de la plateforme « cours en ligne ». Il pourra enfin être demandé au ou à la futur.e titulaire d'intervenir dans des formations utilisant des langues et des historiographies étrangères.

Département d'enseignement :	Histoire
Equipe pédagogique :	
Directeur de département : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Madame Catherine Vincent, Professeur d'histoire médiévale catherine.vincent@parisnanterre.fr 01 40 97 75 69
URL du département :	https://dep-histoire@parisnanterre.fr/

RECHERCHE	
Laboratoire 1 : <u>(préciser le n° de l'unité de recherche)</u>	Institutions et Dynamiques historiques de l'économie et de la société – IDHES (UMR 8533)
Laboratoire 2 :	Institut des Sciences sociales du Politique (UMR 7720)
Laboratoire 3 :	
Laboratoire 4 :	
Profil détaillé :	Le choix de profiler le poste en histoire sociale traduit la volonté de poursuivre une tradition nanterroise et de répondre à une demande de direction de recherches sur des sujets aux résonances actuelles (étude des mouvements sociaux, des migrations, analyse des réseaux sociaux, etc.), les fonds de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine constituant un atout dans ce domaine. Ce choix s'insère également dans une dynamique d'établissement pluridisciplinaire qui souhaite renforcer les partenariats sur des thématiques communes comme le genre, la justice spatiale ou le travail par exemple. La personne recrutée doit ainsi pouvoir assurer des fonctions d'encadrement, de formation et d'animation de la recherche en lien avec ces thématiques. Les deux laboratoires de rattachement proposés sont les UMR IDHES et ISP. L'Université de Paris Nanterre souhaitant développer activement les collaborations scientifiques européennes et internationales, on attend du/de la futur.e titulaire du poste, outre une bonne maîtrise de l'anglais, qu'il/elle soit déjà fortement intégré.e dans les réseaux européens et internationaux de la recherche et disposé.e à soumettre et à conduire des projets scientifiques à cette échelle.
Directeur de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Pour l'Institut des Sciences sociales du Politique (UMR 7720) : Marie-Claire Lavabre, mlavabre@parisnanterre.fr , 01 40 97 58 51

	Pour l'IDHES (UMR 8533) - Institutions et Dynamiques historiques de l'économie et de la société Sabine Effosse, sabine.effosse@parisnanterre.fr , 0140 97 78 01
URL du labo :	https://isp.cnrs.fr/ https://idhes.parisnanterre.fr
Descriptif du labo :	<p>L'ISP est une UMR localisée à l'ENS à Paris Saclay et à Paris Nanterre. Ce laboratoire regroupe des chercheurs et enseignants-chercheurs en histoire et en sciences politiques et a un projet scientifique construit autour de quatre orientations thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit, pouvoir, action publique ; - Circulations des hommes et des savoirs ; - Conflits, sorties de conflit, mutations politiques ; - Production et appropriation des identités politiques. <p>L'IDHES est une UMR multi-sites (ENS Paris Saclay, Université d'Evry, Paris I, Paris 8, Paris Nanterre) et pluridisciplinaire créée en 1997. L'IDHES-Nanterre regroupe des chercheurs et enseignants-chercheurs en histoire et en sociologie. Le projet scientifique (2019-2023) distingue trois domaines de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capitaux, monnaies, finances, financement ; - Savoirs, capacités, formation, innovations ; - Travail, entreprises, professions, professionnalisation.

DESCRIPTION DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	
--	--

MOYENS	
Moyens matériels :	Un bureau partagé sera mis à disposition
Moyens humains :	
Moyens financiers :	
Autres moyens :	

AUTRES INFORMATIONS	
Compétences particulières requises :	Anglais professionnel

AUDITION DES CANDIDATS	
L'audition inclus une mise en situation professionnelle	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	

MENTION PARTICULIERE :

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS

ATTENTION

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur GALAXIE.

Par ailleurs, les fournisseurs d'adresses mail WANADOO, ORANGE et NOOS peuvent rejeter les messages émis d'une adresse @u-paris10.fr ou @parisnanterre.fr

Dans la mesure du possible, les candidats doivent donc indiquer une adresse mail hébergée chez un autre fournisseur.

Si vous avez déjà créé votre compte GALAXIE, vous avez la possibilité de vous rendre dans la rubrique « Profil », puis « Identité », et de cliquer sur « Modifier » pour renseigner ou modifier votre adresse mail.

1. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être accompagnés de leur traduction en français.

POUR TOUS LES CANDIDATS	Déclaration de candidature imprimée depuis GALAXIE, datée et signée
	Copie d'une pièce d'identité avec photographie
	Curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités, et précisant ceux qui sont joints au dossier
	Un exemplaire d'au moins un des travaux, ouvrages, articles et réalisations parmi ceux mentionnés dans le curriculum vitae
	Copie du rapport de soutenance du diplôme détenu, le cas échéant
CANDIDATS PAR LA VOIE DU CONCOURS	- Pièce attestant de la possession de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) ou du doctorat d'état ; - ou dispense de l'HDR accordée par le CNU.
CANDIDATS PAR LA VOIE DE LA MUTATION	- Attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de PR et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis au moins 3 ans à la date de clôture des inscriptions (<i>soit, pour la session synchronisée 2018, le 29 mars 2018</i>) ; - ou , si le candidat ne peut justifier de 3 ans d'ancienneté, accord de son chef d'établissement d'affectation donné après avis favorable du conseil académique en formation restreinte ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école.
CANDIDATS PAR LA VOIE DU DETACHEMENT	- Attestation délivrée par l'administration, l'organisme ou l'établissement public dont relève le candidat, permettant d'établir : ° Son appartenance à l'une des catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux PR pour la désignation des membres du CNU ;- Fonctionnaires appartenant à un grade ou nommés dans un emploi dont l'indice terminal est supérieur à l'indice terminal des PR de 2^{ème} classe ;- Magistrats de l'ordre judiciaire appartenant au 1^{er} grade, ou placés hors hiérarchie ;- Agents relevant d'une administration, organisme ou établissement public d'un Etat membre de la CE ou d'un Etat partie à l'accord sur l'EEE, et occupant un emploi d'un niveau équivalent à celui de PR. ° Et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis au moins 3 ans à la date de clôture des inscriptions (<i>soit, pour la session synchronisée 2018, le 29 mars 2018</i>). - Document attestant de l'indice terminal du corps ou cadre d'emploi auquel appartient le candidat.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ETRANGER	<ul style="list-style-type: none"> - Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...); - copie de l'habilitation à diriger des recherches, ou copie des diplômes, qualifications ou titres de niveau équivalent à une habilitation à diriger des recherches.
---	---

Pour les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap :

ATTENTION : pour faire valoir l'une de ces situations, vous devez impérativement le signaler au moment de la création de votre inscription sur GALAXIE. Pour cela, lorsque vous indiquez les conditions remplies pour concourir au poste, vous devez également cocher l'une des cases suivantes :

[] *Demande de mutation ou de détachement exprimée au titre du rapprochement de conjoints. Pièces justificatives requises.*

[] *Candidat 'Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi' mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap). Pièces justificatives requises.*

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (*soit, pour la session synchronisée 2018, le 29 mars 2018*).

La situation de séparation de conjoints s'apprécie au regard de critères cumulatifs :

- Les fonctionnaires séparés, pour des raisons professionnelles, de leur conjoint ou de leur partenaire de PACS. Dans ce dernier cas, ils doivent justifier se soumettre à l'obligation d'imposition commune ;
- A titre indicatif, le ministère de l'enseignement supérieur considère que la distance lieu de travail du conjoint – lieu de travail de l'enseignant-chercheur est supérieure ou égale à 250 kilomètres (trajet aller). Pour le conjoint qui n'exerce pas d'activité professionnelle, le rapprochement portera sur sa résidence privée, sous réserve qu'elle soit compatible avec son précédent lieu de travail et qu'il soit inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle emploi.

Pièces à fournir :

- Pour les personnes mariées : une copie du livret de famille ;
- Pour les partenaires de PACS :
 - une attestation du tribunal d'instance ayant enregistré le PACS, accompagné le cas échéant de l'acte de naissance ou du certificat de grossesse ;
 - et le dernier avis d'imposition sur le revenu (ou attestation de dépôt de déclaration fiscale commune pour les revenus 2016) ;
- Pour les concubins :
 - une copie de l'acte de naissance du ou des enfants ou, des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou une copie du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- Pour les personnes mariées, les partenaires de PACS et les concubins :
 - Attestation récente (moins de 3 mois) de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin. Pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au RCS ou au répertoire des métiers ;
 - Pour les conjoints n'exerçant pas d'activité professionnelle :
 - Justificatif récent (moins de 3 mois) de domicile (facture EDF, quittance de loyer, etc.) ;
 - Attestation de demandeur d'emploi édité par Pôle emploi, le cas échéant ;
 - Attestation du dernier employeur, le cas échéant ;

Sont considérés en situation de handicap :

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime générale de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3° catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Fournir tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

=> **Le dépôt des documents s'effectue exclusivement sur support électronique, via l'application SOLEIL :**

<https://soleil.parisnanterre.fr/>

Après validation de sa candidature sur GALAXIE, chaque candidat reçoit automatiquement, **sous 24 heures**, un mail lui communiquant le mot de passe qui va lui permettre de se connecter sur SOLEIL. L'identifiant est le même que sur GALAXIE.

Attention : les personnes ayant déjà candidaté à un poste de l'Université Paris Nanterre via SOLEIL les sessions précédentes ne reçoivent pas ce message. Leur mot de passe SOLEIL reste le même.

=> **L'ensemble des documents doit être déposé sur SOLEIL AU PLUS TARD LE 30 MARS 2018**

Tout document déposé par une autre voie que l'application SOLEIL sera irrecevable.

Tout document déposé au-delà du 30 mars 2018 sera irrecevable.

Tout dossier incomplet au-delà du 30 mars 2018 sera irrecevable.

NB : Les candidats retenus pour une audition adresseront directement au comité de sélection les travaux mentionnés dans le curriculum vitae, selon les modalités qui leur seront indiquées par le comité. Ces documents ne seront pas déposés sur SOLEIL.

=> **Les formats de document autorisés sont les suivants :**

- Microsoft Word (format .doc)
- Microsoft Excel (format .xls)
- Open Office (formats .odt ou .ods)
- Adobe (format .pdf)
- ZIP (.zip)

=> **La taille de chaque pièce est limitée à 5 Mo.**

Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé aux candidats de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt de leur dossier sur SOLEIL.